



Normes de sélection pour les Jeux Olympiques PyeongChang 2018 (9 -25 février 2018)

Les normes de sélection du COSL

SKI ALPIN

Disciplines : slalom, slalom géant, super G

Pour être sélectionné, l'athlète devra :

- Obtenir à 2 reprises 45 points FIS dans une même discipline. L'athlète ayant réussi la norme dans une des disciplines pourra être sélectionné dans les autres disciplines à condition d'avoir approché les normes prescrites, le COSL se réservant le droit de prendre la décision définitive ;
- Participer aux Championnats du monde 2017 ou le FOJE Erzurum 2017.

Période de qualification : 1 juillet 2016 – 21 janvier 2018

SKI DE FOND

Disciplines : sprint et distance

Pour être sélectionné, l'athlète devra :

- Obtenir à 2 reprises 100 points FIS dans une même discipline. L'athlète ayant réussi la norme dans une discipline pourra être sélectionné dans la deuxième à condition d'avoir approché la norme prescrite, le COSL se réservant le droit de prendre la décision définitive ;
- Participer aux Championnats du monde 2017.

Période de qualification : 1 juillet 2016 – 21 janvier 2018

PATINAGE ARTISTIQUE

Pour être sélectionné, l'athlète devra :

- Obtenir une place de quota selon le système de qualification de la Fédération Internationale de Patinage (ISU).

Période de qualification : 29 mars – 30 avril 2017

PATINAGE DE VITESSE SUR PISTE COURTE

Disciplines : 500 m, 1.000 m, 1.500 m

Pour être sélectionné, l'athlète devra :

- Obtenir une place de quota selon le système de qualification de la Fédération Internationale de Patinage (ISU) (SOQC Special Olympic Qualification Classifications).

Période de qualification : 1 août 2017 – 10 décembre 2017